

Rapport de jury Examen professionnel SAENES de classe supérieure SESSION 2017

Au titre de la session 2017, le jury était composé de quatre membres :

- Mme Florence Olivier, agent comptable du lycée Corneille à Rouen,
- Monsieur Lionel Teiten, responsable du pôle des ressources humaines et des affaires générales à l'ESPE de l'académie de Rouen, site de Mont Saint Aignan,
- Monsieur Bertrand Fougère, adjoint au chef de la division académique des personnels d'accompagnement et d'éducation contractuels à la DSDEN de Seine-Maritime,
- Juliette Le Luyer, Directrice Générale des Services de l'Université le Havre Normandie, Présidente du jury

1. L'épreuve écrite d'admissibilité

L'épreuve d'admissibilité consiste en la rédaction d'une note à l'aide d'un dossier qui comportait, pour la session 2017, 21 pages. Le sujet ne présentait pas de difficultés particulières : le plan était clairement indiqué dans l'intitulé du sujet, les documents ne présentaient pas de pièges et concernaient tout le sujet qui était posé.

La sélection des candidats s'est donc réalisée sur la capacité à intégrer de la manière la plus complète les différents éléments relatifs aux modalités de rémunération et d'évaluation des personnels contractuels enseignants du 1^{er} degré. Le jury a par exemple noté des oublis sur les modalités d'évaluation.

Le jury a par ailleurs relevé des copies avec un nombre de fautes d'orthographe et ou de syntaxe inacceptables pour un concours.

Le jury insiste sur la nécessité pour les candidats de procéder à une lecture attentive du sujet qui comprend souvent le plan et les attendus du jury sur le sujet.

Il est important de rappeler qu'il est opportun de se réserver quelques minutes en fin d'épreuve pour procéder à une relecture attentive de sa copie afin de corriger les éventuelles fautes.

Enfin, présenter une copie propre avec une écriture déchiffrable facilement sont aussi des éléments que les futurs candidats doivent respecter.

2. L'épreuve orale d'admission

L'épreuve orale d'admission consiste en un entretien d'une durée de 25 minutes dont 10 minutes de présentation et 15 minutes d'entretien.

Les candidats doivent envoyer un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle qui retrace leur parcours s'agissant des formations suivies et des fonctions exercées et qui intègre un rapport d'activité.

Le jury rappelle qu'il est nécessaire de porter une attention particulière quant à la rédaction de ce rapport et qu'il existe dans le cadre du plan académique de formation des dispositifs permettant d'aider les futurs candidats pour cet exercice.

La prestation orale se décompose en deux parties :

- **La présentation :**

Les candidats ont souvent proposé une version orale du rapport d'activité qui figurait dans le dossier. Ce type de présentation, souvent apprise par cœur, présente un risque en particulier quand le candidat a « un trou de mémoire » qui le déstabilise et crée une sorte de blocage.

Le jury a aussi constaté chez certains candidats une difficulté à utiliser la séquence de 10 minutes pour cette partie de l'épreuve d'admission (présentation qui s'arrête au bout de 5 minutes par exemple).

Le jury insiste à nouveau sur la nécessité de se préparer à l'épreuve et de s'entraîner pour pouvoir gérer son stress et maîtriser la durée de l'exposé.

- **L'entretien avec le jury :**

Le jury dispose de 15 minutes pour un échange de questions réponses avec le candidat. Cet échange a pour point de départ l'exposé du candidat et le dossier déposé par ce dernier. Considérant le grade de cet examen professionnel, des questions qui permettent d'approfondir l'exposé du candidat ou d'élargir l'environnement professionnel sont également posées.

Le jury constate que certains candidats maîtrisent leur environnement de travail immédiat mais ont un déficit de culture administrative.

A titre d'exemple, pour un candidat qui exerce en établissement scolaire ne pas savoir si le Recteur est élu ou nommé reflète un déficit de culture administrative.

A nouveau, le jury recommande aux futurs candidats de suivre des formations et de travailler les éléments de culture administrative sur les différents métiers exercés dans notre ministère.

3. Conclusion et recommandations

Le jury recommande aux futurs candidats de bien se renseigner sur le type d'épreuves, leurs durées et de se préparer aux épreuves qu'il s'agisse des épreuves écrites ou orales.

Comme indiqué précédemment, pour les épreuves écrites, une attention dans la lecture du sujet pour bien comprendre les attentes du jury, une attention dans la relecture de sa copie sont des éléments indispensables.

Pour les épreuves orales, le jury insiste sur la nécessité pour les candidats de se créer une culture administrative étoffée et qui ne saurait se résumer à l'environnement de travail immédiat.

Juliette Le Luyer, Présidente de jury